

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 236

Artikel: Lettre d'un potache à son père
Autor: Fourrier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dinaire. Quand ils devaient siéger extraordinairement, le condamné leur devait à chaque 5 sols et 3 aux avocats. Les appels se jugeaient par une cour composée de cinq membres et du lieutenant du seigneur. Le curé de Goumois faisait partie de ce tribunal.

Pour le criminel la cour se composait de 12 membres, choisis ordinairement parmi les juges de la cour civile.

Ces institutions et coutumes étant tombées en désuétude par la suite des temps, il fallut songer à les renouveler, et, à cet effet, les habitants de la seigneurie s'adressèrent à l'évêque de Bâle, le 25 novembre 1659, lui remirent leur vieux coutumier et le prièrent de les soumettre à son Conseil pour les confirmer après y avoir apporté les modifications qu'il jugerait nécessaires. Ce qui eut lieu, comme on le remarque dans un document présenté le 31 décembre 1731, au Conseil aulique à Porrentruy, au sujet d'une dénonciation portée contre les malversations du maire de Goumois.

Le maire de Goumois devait tenir le sceptre de justice, ou le bâton blanc, au nom du prince-évêque de Bâle. Il assermentait les huit juges élus d'après le règlement de 1595, ainsi que les deux avocats; un greffier était chargé de tenir le protocole et de faire les écritures. Ces personnes ne devaient pas être parentes, même au troisième degré de consanguinité et au deuxième d'affinité. On nommait un homme de confiance pour recueillir les amendes.

Le jour de justice était publié dans l'église de Goumois; c'était un samedi. Les juges, sous peine d'amende, devaient s'y trouver à 9 heures du matin et le maire ouvrait la séance à 10 heures. Il publiait alors le ban, ou défense de parler sans permission et sans le ministère d'un avocat (avocat). Il était enjoint à ces avocats de ne dire que les choses nécessaires à la cause et point de paroles verbeuses et inutiles et surtout de mots blessants pour la partie adverse. — Il y avait défense de parler ou d'interrompre la séance, sous peine de 2 sols d'amende pour la première et seconde fois, et de 3 livres pour la troisième. Les témoins invoqués étaient cités pour la séance suivante et alors assermentés. Il y avait diverses prescriptions pour leur audition. Les juges parents des plaignants devaient se retirer et on prenait des suppléants.

Pour défendre l'église, le seigneur et la justice, il était d'usage de toute ancienne

Ni Louis Calvignac ni sa femme ne trouvaient un mot à dire à la malheureuse devant l'horrible réalité.

Yamina, dégagée, put enfin jouter de ses pauvres membres meurtris qu'elle croyait brisés.

L'ingénieur ne se possédait pas de voir une créature traitée de cette façon, et dans un sentiment d'exquise délicatesse, il eut honte et rougit de se trouver là, en pensant qu'un de ses semblables avait imposé une telle infamie à une femme.

Penses-tu pouvoir te soutenir, Yamina ? demanda-t-il. Oh ! oui ! maintenant. Béni soit Dieu qui nous a détournés de notre route ! Suivit Mme Calvignac, et, retourné chez moi devant une demi-heure, je vous aurai rejointes avec Alim et Aïcha.

Sont-ils à moi ? questionna l'ingénieur.

Le saisir les meubles du condamné et de les vendre publiquement jusqu'à concurrence de la dette. La vente avait lieu devant la maison de justice, elle était faite par le vœble ou huissier. Le débiteur avait toutefois la faculté de racheter son mobilier en payant sa dette dans les huit jours.

Pour les dettes privées, le créancier pouvait de même faire saisir les meubles et les faire mettre chez le maire pendant huit jours et alors les exposer en vente par le ministère de la justice qui les taxait.

Le débiteur était sommé de payer dans la huitaine sinon le gage demeurait au créancier.

Le créancier faisait aussi gager les immeubles par l'huissier, et, 15 jours après la notification de saisie, on mettait le gage en adjudication devant la justice. On nommait des arbitres pour taxer le gage.

Le débiteur avait 15 jours pour payer, sinon le gage demeurait au créancier jusqu'à concurrence de la dette. Pour injures, on était amendable de deux sols envers un particulier et de trois livres s'il s'agissait d'un homme de justice.

Les plus proches parents des vendeurs pouvaient, dans le délai de 6 semaines, acheter des immeubles vendus, en remboursant le prix de vente et les frais. Il en était de même pour les personnes absentes.

Les bornes des propriétés devaient être en pierres de deux pieds de longueur sur un de diamètre et plantées à un pied de profondeur, avec les témoins accoutumés.

On ne pouvait demander la convocation de la justice que s'il s'agissait d'injures ou d'une somme dépassant 10 sols de Bâle.

On punissait les blasphèmes de 5 sols pour la première fois, de 10 sols pour la seconde et de 3 livres pour la troisième; au profit du seigneur; si le blasphème était grand, il donnait lieu à des poursuites criminelles. Les cas de fornication étaient amendables de 2 livres pour la première fois, de 3 livres pour la seconde et de 5 livres pour la troisième, au profit du prince-évêque.

(A suivre).

Lettre d'un potache à son père
MON CHER PÈRE,
Ainsi que l'a prescrit le Ministre, la rentrée des classes a commencé par une fête, à

Oui, Sidi Calvignac, mais il faut le faire ! Eh bien ! monstre, nous sommes quittes.

Louis embrassa les chers innocents, puis il leur donna la main, et les emmena sans autre explication, à l'étonnement d'Abdallah, qui sortit pour regarder la route que prenaient les Français.

— Dis donc, monsieur, ton pays c'est loin ? questionna Aïcha, chemin faisant.

— Oh ! oui, mignonne, bien loin.

— Alim et Aïcha marcheront toujours, toujours, comme s'ils allaient au marché ?

— Non ; tout à l'heure ils seront chez moi, où ils se reposeront et trouveront Mme Calvignac et Yamina.

— Yamina ? dirent les deux enfants.

— Oui, Yamina.

Tu l'as achetée aussi ? questionna Alim.

— Qu'il te suffise de savoir mon petit Alim, que Yamina ne nous quittera plus et qu'elle ne pleurera jamais maintenant.

— Oh ! Alim l'aime ! et quand il sera grand, il te donnera du honneur.

— Sont-ils à moi ? questionna l'ingénieur.

tout casser ; l'économie a bien fait les choses. D'abord, un dîner où l'on a bu toutes sortes de vins fins: pomard, champagne frappé, avec perdreaux truffés, écrevisses bordelaises ; ensuite, café, cognac, cigares, tout à discréption ; tu recevras la note à la fin du trimestre. Au dessert, on a porté des toasts à la santé du Ministre : y paraît que c'est un zig. Après, on a joué une comédie ; tu sais, pas une de ces pièces bassinantes comme celles que l'on joue aux distributions de prix pour amuser les enfants, une vraie pièce, quelque chose d'arrivé, avec de vraies femmes, de vraies actrices. Y avait un grand de la rhétorique qui jouait un rôle de mari auquel sa femme en fait voir de toutes les couleurs : c'était tordant ! Toutes les dames se roulaient ; il aurait été marié qu'il n'aurait pas mieux joué ; puis y a un petit qui a récité un monologue dans lequel y répétait à chaque instant qu'on ne le repincerait plus à manger des écrevisses en cabinet particulier, qui a fait rire les invités à ce point qu'ils en pleuraient ; mais le clou, comme on dit, c'est le professeur de philosophie qui a imité le pétomane. C'était épantant ! Ce qu'on s'est gondolé ! La femme du proviseur l'a dit : « Ça été une révélation ! » Il a imité l'autre à s'y méprendre, tu sais, l'autre, le vrai, celui qu'on voit au Moulin-Rouge et que je n'ai pas entendu parce que tu n'as pas voulu. Encore une idée à toi. Voilà ! on n'est pas au courant de rien, on est comme des bêtes ! Qand il a eu fini, mademoiselle Léa, la fille du proviseur, l'a félicité : « Vous avez cent mille francs dans le... gosier. » quelle lui a dit. Oh ! ce qu'on s'est gondolé ! Moi, à sa place, au lieu de végéter dans la boîte, ce que je fisherais le camp !

La soirée s'est terminée par un bal ; on a dansé, jusqu'à cinq heures du matin. A la fin, c'était rigolo, on ne se gênait plus. Y a un grand qui fréquente l'Elysée-Montmartre qui a chahuté ; y voulait apprendre à mademoiselle Léa à imiter Grille d'Égout : ce qu'on s'est amusé ! Moi, avec Pimoisard, le fils de notre voisin, je n'ai pas quitté le buffet. Qand nous avons été couchés, Pimoisard a été malade ! Il était gris ; moi aussi j'ai été malade, mais c'est pour avoir trop mangé. Je supporte très bien le champagne, c'est le perdrau qui m'a donné une indigestion.

« Pour une rentrée, voilà une rentrée !

Le lendemain et pendant toute la semaine, il n'y a pas eu de cours. Tout le monde avait mal aux cheveux, les professeurs, les élèves ; on n'a pas ouvert un bouquin. Le Ministre l'a bien recommandé : « Et surtout, pas de surmenage. » Qand on est fatigué de dormir, m'sieu Rodrigue nous raconte des histoires ; quelque-

— Aïcha aussi t'aime, ajouta la fillette ; elle aime aussi Renée bonne, Renée douce.

Ils arrivaient à l'habitation française.

La scène qui se passa alors est impossible à dépeindre.

Yamina, folle de contentement, qui se manifestait par une exubérance de mots et de gestes presque sauvages, attirait à elle ses enfants et les couvrait d'ardentes caresses et de non moins ardents baisers, sans souci de la stupéfaction de Barthélémi, qui, ahuri, la regardait. Yamina, suivant son habitude, était assise à la façon arabe sur les dalles du vestibule.

Il lui semblait qu'une lumière subite, qu'un jour nouveau l'enveloppait en la métamorphosant ; elle ne se sentait déjà plus elle-même, et elle se laissait aller, pauvre esclave affranchie, à toute la douceur de l'existence qui s'offrait à elle.

La nuit, elle fut hantée par des cauchemars horribles ; il lui semblait qu'Abdallah venait lui râvir les deux petites créatures qui dormaient à ses côtés.

fois, y nous en raconte d'un raide ! Tu ne connais pas ms'ieu Rodrigue ? C'est notre maître d'études ; toi, tu es encore du temps où il y avait des pions, des gens mal élevés : ça n'existe plus. Les pions d'aujourd'hui sont des gens très bien ; ms'ieu Rodrigue, voilà un type chouette ! C'est un garçon qui a vécu, trop même ; alors sa famille y a coupé les vivres, c'est ce qui fait qu'il est venu dans la boîte pour continuer ses études, y prépare son bâchot. C'est pas un gêneur, c'est un ami, et puis pas fier, même qu'il nous emprunte de l'argent. Y ne nous embête pas. Comme y dit : « C'est pas dans les livres qu'on apprend la vie. »

« Y ne donne jamais de pensums, d'abord on n'en donne plus, le Ministre l'a défendu :

« Les punitions ça dégrade l'homme. » C'était bon de ton temps où on ne faisait que des crétins. A l'étude, on entre, on sort, on bâbote, on pionce, à volonté ; c'est comme ça qu'on devient des citoyens libres.

« La semaine prochaine ; c'est sa fête à ms'ieu Rodrigue ; envoie-moi vingt francs : nous avons décidé de lui offrir un punch. Il a bien voulu accepter, le proviseur a dit qui fermerait les yeux. C'est gentil, ça, hein ?

« Tous les professeurs de la boîte sont chics, le professeur de rhétorique surtout. En voilà un qui a vécu ! même qu'il n'a plus de cheveux, ce qui lui donne l'air ravagé. C'est un type, tu sais, quelque chose comme M. de Camors, un livre que j'ai chipé dans ta bibliothèque, mais bien plus fort. Ce que les grands content son cours ! Il leur dit tout le temps qu'il faut s'amuser pendant qu'on est jeune, parce qu'après... flûte ! Y paraît qu'il n'a pas été reçu à l'agrégation à cause de ses opinions politiques.

« Y a aussi le professeur de troisième qui est un type, un vrai, celui-là ! Y compose des chansons pour les beuglants. Y en a une qui circule dans l'étude : « *Les surprises du mariage*, » c'est tordant ! A Montmartre, on dit qu'il y a une artiste qui obtient un succès monstrueux avec ça ; ms'ieu Rodrigue a promis de nous y conduire, en matinée.

« Tu me demandes où en sont mes études, je ne perds pas de temps ; quatre heures de bicyclette par jour, pendant toutes les récréations. Samedi dernier, nous avons fait un record épantant comme résultat ! Ça sera mis dans les journaux. J'espère un jour devenir « Champion de France. » Qui est-ce qui sera fier ? C'est ce petit père ! Faut que tu te fendas d'une autre bicyclette, les caoutchoucs creux, c'est usé ; je veux un pneumatique.

« Quant à la gymnastique, c'est moi le plus fort ; j'aurai le prix de barres fixes. Y n'y en a

Ses cris perçants éveillèrent la maison de l'ingénieur : les caresses seules de Renée apaisèrent la malheureuse en lui rappelant sa nouvelle position.

Le lendemain, de bonne heure, Yamina, Alim et Aicha aidèrent à empiler dans les caisses les derniers bibelots de la maison Calvignac ; Yamina observait scrupuleusement les observations de l'amie.

Quant aux enfants, gais et heureux, ils couraient d'un appartement à l'autre.

Ils avaient du soleil plein les yeux à la pensée qu'ils allaient voir la grande mer, puis la France où il n'y avait pas une seule matraque, et enfin de grandes maisons qui montaient jusqu'au ciel.

Toute la smalah de Mme Calvignac arriva à Alger pour prendre place sur l'*Isabelle*.

Laissons-les mettre le pied sur la terre clémentine de la civilisation.

Les retrouverons-nous ?

Peut-être.

FIN.

pas un qui s'y maintienne aussi longtemps que moi.

« Je fais les ciseaux, mon cher !

« Je donne de la satisfaction à tous mes professeurs. Ne compte pas sur moi pour les vacances du jour de l'an, on s'embête trop à la maison. »

« Ton fils qui te la serre. »

Pour copie conforme :

EUGÈNE FOURRIER.

Le diagnostic précoce de la tuberculose.

Bien des pauvres malades que la phthisie a emportés tous ces jours ! Notre ville en a eu sa part.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé dans ce petit journal populaire de la tuberculose.

Mais comment prévenir l'horrible mal ? Les causes qui débilitent l'organisme, telles que la nourriture insuffisante quant à la quantité ou à la qualité, l'hygiène défective du logement — soit humidité, manque de ventilation et de lumière, solaire surtout, — la vie sédentaire, le séjour d'un nombre exagéré de personnes dans le même local absolument ou relativement étroit, etc., etc., voilà des agents de la tuberculose, ajoutez-y le mariage entre ou avec des tuberculeux, le défaut d'isolement des malades, isolement qui se trouve cependant réalisé jusqu'à un certain point par leur internement dans les sanatoria. L'entrée dans ces établissements de malades trop avancés, c'est-à-dire des plus dangereux d'entre eux. Il est certain qu'en dépit de tous les efforts louables tentés pour encourager les malades, chacun de nous doit compter avec la perspective qu'il pourra, une fois ou l'autre, devenir la proie du bacille. Les *Fenilles d'hygiène* qui se sont beaucoup occupé de la question disent que son étude approfondie a nettement établi deux faits désormais indiscutables et non moins consolants :

1. La tuberculose est curable.

2. La première manifestation ne tue généralement pas.

La réalité de la première de ces thèses, peut être acceptée comme certaine. La seconde thèse indique, à qui veut se guérir de cette maladie, la voie seule capable de le conduire au but.

S'il est vrai que la première atteinte de la tuberculose ne tue pas, il serait absolument faux de tirer de ce fait la conclusion que la deuxième et troisième pardonnent aussi facilement. Ce qui pour celle-là est la règle devient pour les atteintes subséquentes une exception de plus en plus rare. Et lorsque la première n'est pas soignée, la seconde suit avec une régularité presque absolue ! il importe donc de ne pas laisser passer le moment favorable pour entreprendre la lutte contre l'ennemi furtivement entré dans notre organisme, et la question importante qui se pose en face de cette situation, très précise en elle-même, est celle-ci :

Quelles sont les manifestations qui permettent de constater la tuberculose à ses débuts, et par conséquent d'en arrêter les progrès par des mesures promptes et décisives ? M. le Dr Trechsel dans les *Fenilles d'hygiène* répond ainsi :

Quand il s'agit de personnes, qui par disposition héréditaire ou par des conditions particulièrement défavorables de constitution, de milieu, d'occupation, etc., paraissent être menacées d'une façon plus spéciale, le moyen le plus sûr consiste à les faire surveiller, c'est-à-dire examiner périodiquement par le médecin. Il arrive parfois que la maladie se traite par

des manifestations locales déjà avant que des symptômes subjectifs ou l'état général donnent l'alarme au malade. Un moyen de contrôle excellent est aussi la thermométrie ; l'observation de la température du corps indique assez généralement une infection de l'organisme quand rien d'autre n'en témoigne encore. Soit le soir — en général pas après 7 heures — soit dans les heures de l'après-midi, le thermomètre monte dans ce cas à 37, 5° — 38° C. ce qui dépasse la norme d'une manière suffisante pour que la personne soumise à cette observation — il s'agit le plus souvent d'individus suspects pour une des raisons précitées — fasse bien de faire contrôler l'état de ses organes.

La chose devient plus simple et plus facile, quand des symptômes positifs et évidents se présentent, ce qui n'est pas trop rarement le cas. Ces symptômes sont de deux ordres :

1. Chez un individu qui n'est pas toujours une personne chez laquelle une prédisposition ait l'air d'exister — surviennent des crachements de sang, précédés ou non d'une toux incommodante. Ce sang peut être mêlé à des mucosités ; il peut aussi être pur ; sa quantité peut varier. Dans un cas de ce genre ce serait un tort inexcusable de se contenter de la supposition d'un incident insolensif, tel qu'une épistaxis nocturne ayant donné accès à une quantité de sang plus ou moins grande dans l'arrière-gorge, ou tel que la rupture d'un petit vaisseau sanguin dans les bronches, ou au niveau des gencives. Il sera indispensable dans ce cas de se faire examiner minutieusement par un médecin, qui n'appréciera pas exclusivement l'état des poumons, mais qui examinera aussi l'état de la circulation, la température et d'autres détails importants.

C'est que les crachements de sang ne se présentent pas seulement dans la phthisie avancée, mais ils forment souvent le premier symptôme manifeste de la tuberculose. Et si le malade profite de cet avertissement pour se soumettre à l'étude sérieuse de l'état de son corps et éventuellement au traitement qu'il exige d'après les constatations médicales, cet incident, si alarmant soit-il, constitue en réalité un événement dont il peut se féliciter. Car autrement le secours que des symptômes plus tardifs peuvent nécessiter, risque fort d'arriver trop tard.

2. Dans d'autres cas, c'est par les symptômes d'une pleurésie que la tuberculose débute. La personne, ici encore en pleine apparence de santé, est prise de frissons, de fièvre, de points de côté, d'oppression, d'une toux douloureuse. Dans ces circonstances, il est rare que le médecin ne soit pas appelé promptement, l'état paraissant sérieux et étant pénible. Mais il faut bien que le public le sache : neuf fois sur dix les pleurésies sont des manifestations d'une tuberculose latente, souvent au moins très peu avancée. Ici encore, le traitement peut avoir raison et de la complication et de la maladie primitive, à condition qu'il soit accepté avec confiance et observé avec persévérance. Tant de malades, une fois les points et la fièvre passés, se croient guéris, à un moment où le médecin constate encore des résidus très notables, comme des épanchements empêchant le libre jeu des poumons. Ce n'est qu'alors que commence la lutte contre le mal principal, le principe tuberculeux, qu'il n'est pas possible de vaincre sans imposer mainte privation, mainte restriction dans la manière de vivre, et cela pendant des mois, parfois des années !

Il importe aussi de savoir que certaines maladies ouvrent plus fréquemment que d'autres la porte d'entrée au bacille de Koch. La rougeole et la coqueluche chez les enfants, l'influenza chez les adultes méritent surtout d'être ici mentionnées. Si la toux se prolonge au-delà de quelques semaines chez ces malades, ils sont